

Collège de la Coutancière

Protocole Collège Sans Violence

Notre collège applique le protocole « Collège Sans Violence » qui consiste à sensibiliser les élèves au respect des autres et à punir ou sanctionner les élèves qui ne respectent pas les règles de vie. Le principe de ce protocole est d'instaurer le respect d'autrui dès le début de l'année scolaire.

Concrètement, les personnels de direction passent dans chacune des classes en début d'année scolaire afin de voir tous les élèves pour leur rappeler les règles de vie au collège en insistant sur le respect de chacun. **Il est clairement indiqué qu'il existe une volonté collective de « Collège Sans Violence » qui est partagé par les élèves, les parents et les personnels du collège.**

Un article du règlement intérieur du collège est expressément commenté.

2.4.1 – La violence verbale ou physique n'est pas tolérée au collège. Ainsi les insultes, les menaces, les brimades, les moqueries, les intimidations, les « jeux dangereux », les agressions physiques et toute autre forme de violence à l'encontre d'un ou plusieurs élèves constituent des manquements graves au règlement intérieur qui pourront faire l'objet de procédure disciplinaire. Notamment, les bousculades volontaires visant à faire tomber les élèves ainsi que les coups portés sont des violences physiques qui ne sont pas tolérables. Les élèves témoins de violences verbales ou physiques subis par d'autres élèves du collège ont le devoir d'en informer la vie scolaire ou la direction.

Un temps est pris pour détailler les formes que peuvent prendre les violences verbales et physiques, notamment les jeux dangereux, les brimades et les intimidations. Il est indiqué aux élèves que les violences verbales ou physiques sont des faits graves qui sont passibles de sanctions.

Les parents sont informés de la démarche, en début d'année, lorsque tous les élèves ont été sensibilisés, afin qu'ils puissent appuyer la sensibilisation qui est faite au collège.

La vigilance est renforcée afin d'identifier les élèves auteurs de violences verbales ou physiques. Les sanctions sont rapidement prises envers les élèves qui ne respectent pas les règles de vie au collège et qui portent atteinte aux autres par leurs actes violents.

Une communication régulière est faite aux parents pour les informer des faits de violence qui pourraient se dérouler au collège et du climat que ces faits peuvent instaurer.

A partir du mois de novembre, les élèves doivent répondre au questionnaire du « Baromètre du Bien-être au collège » qui identifie l'indice de bien-être dans les trois dimensions : au collège, dans la classe, dans les relations avec les autres élèves. Le questionnaire est de nouveau proposé en février et avril.

**Protocole
Collège
Sans Violence**